

GARANTIE LEGALE SUR LES PRODUITS ET LES SERVICES APRES VENTE

La garantie légale sur nos produits est la suivante:

Les CONDITIONS DE GARANTIE ne sont valable que lorsqu'il n'y a plus de factures ouvertes.

CONDITIONS DE GARANTIE

PVC:

- 10 ans de garantie sur la qualité des matières premières
- 10 ans de garantie sur la couleur
- 10 ans de garantie sur la déformation (selon la norme)

ALU:

- 10 ans de garantie sur la de qualité des matières premières
- 10 ans de garantie sur la formation de bulles, décollement ou écaillage de la peinture
- La dégradation de la couleur hors des tolérances Qualicoat.

La garantie ne s'applique pas sur les produits mal entretenus !

VITRAGE:

- 10 ans de garantie à partir de la date de fabrication
- La casse de vitrage / choc thermique: pas de garantie.
- Condensation; seulement de la garantie sur la condensation entre les feuilles de vitrage.
- défauts de fabrication; Pour le contrôle de défauts dans les vitrages, la mesure de la transparence est arbitraire. Cela veut dire que la perception du défaut doit se faire en observant l'arrière plan (comme le jardin) au lieu de l'aspect de la surface. Durant ce processus d'observation nous ne pouvons pas encercler le défaut avec un marqueur rouge, il faut vous distancer de 3 m de la surface vitrée pour juger si c'est vraiment un défaut. Ces test se font en une lumière diffusée, comme une journée nuageuse sans soleil ou lumière artificielle.
- La garantie couvre le remplacement du vitrage livré dans nos ateliers ou sur le chantier. La pose de celui-ci n'est jamais prise en charge .
- Pour juger si un vitrage à un défaut de garantie, l'industrie du verre à imposé des critères. Pour plus d'information vous pouvez visiter le site web www.vgi-fiv.be sous la rubrique des publications vous trouverez « l'aspect et la transparence de vitrages pour le bâtiment ».

QUINCAILLERIE:

- 1 an de garantie sur la fonctionnalité et la forme
- Dans le cas de fort courant d'air les châssis oscillo-battants et tombants doivent rester fermé.

MOUSTIQUAIRES:

- Ceux-ci sommes considérés comme des éléments non fixés au bâtiment. Pour cela ils n'ont pas de garantie.

VOLETS:

- Pas de garantie sur des tabliers arrachés. Pour limiter le risque de ceci nous advisons de ne pas poser de volets avec des lames en PVC au-delà de 3000mm.
- La garantie sur les volets roulants est de 2 ans, sauf pour les caissons PVC en brun marron ou structuré bois.
- Il n'y a pas de garantie sur les tabliers de couleurs foncés.
- Il n'y a pas de garantie sur les volets posés en bord de mer (jusqu'à 10 km de la mer).
- Les commandes de volets hors des mesures du tarif se font sur demande explicite.
- Les commandes de volets hors des mesures du tarif sont sans garantie.
- Moteurs électriques:
 - Garantie de 5 ans sur les défauts de fonctionnement des moteurs "somfy" ou "motorol".
 - Cette garantie de 5 ans n'est pas d'application dans les cas suivants;
 - Quand le moteur est mal pose (fonctionnellement ou électriquement).
 - Quand le moteur a été modifié, ouvert ou réparé et qu'il ne figure plus dans son état original..
 - Quand le moteur a servi avec des composantes (oa. Interrupteurs ou/et centrales) qui ne sont pas livrés ou agréés par l'usine.
 - Quand le moteur a servi à une fin qui n'est pas autorisé par l'usine.
 - Quand le moteur n'a pas été mis en place selon les instructions ou n'a pas été connecté selon les règles générales des travaux électriques.
 - Quand le moteur a été endommagé par un mauvais stockage, transport ou désastre naturel (comme un coup de foudre)

Si vous constatez un défaut dans la période de garantie, vous devez nous faire parvenir un détail complet du cas. Si la garantie est d'application, seuls les frais suivants seront couverts :

1. Ramener le moteur défectueux à l'usine (éventuellement par le représentant)
2. La réparation ou le remplacement du moteur par un nouveau moteur du même modèle.
3. La livraison du moteur réparé.

Les frais de pièces en réparation, sous garantie, ne peut jamais dépasser le montant initial du produit. Toute autre contributions ou indemnités hors de cas décrits ci-dessus sont insoutenables.

COUT HORAIRE ET FRAIS DE TRANSPORT:

- Les garanties ne sont que d'application sur les matériaux défectueux, les heures de travail et le déplacement de l'équipe n'est jamais compris dans celui-ci.

DEGATS ET FONCTIONNALITES:

- La garantie n'est pas d'application sur des dégâts, le mauvais fonctionnement de pièces et autres défauts ou la cause n'est pas directement lié à Building Windows:
 - Mauvais fonctionnement des portes lorsque le caltefein est bouché de chape, mortier, exc...
 - Mauvais fonctionnement des points de fermeture causés par des crasses
 - Mauvais fonctionnement de châssis/portes a cause de mauvais emploi/entretien par autre personne
 - Dégâts a cause d'autres artisans qui ont construit votre maison (éclats de disqueuse, griffes, bosses, exc...)
- C'est pour cela qu'il est avisé de contrôler les travaux et de nous faire parvenir en écrit les défauts qui sont remarqué. Ceci doit se faire dans les 24h de la pose/livraison.
- Nous ne pouvons pas donner de la garantie sur des dégâts ou un mauvais fonctionnement due a des conditions de temps extrêmes.

LIVRAISONS TARDIVES:

- Les livraisons qui, malgré un accord ultérieur, ne peuvent pas être livrés en temps ne peuvent en aucun cas servir au client a facturer des frais ou des clauses de pénalité a Building Windows .

PLAINTES ET RAPPORTS APRES LA FINITION:

- Les plaintes dont on soupçonne que l'origine est dans (la pose de) la menuiserie de Building Windows (cfr.: marques d'humidité sur le bâtiment à l'intérieur près des fenêtres) sont rapporté de la manière suivante:
 - Il est recommandé de faire une bonne diagnose pour déterminer la cause d'un problème. Pour Cela vous pouvez consulter une partie indépendante comme l'architecte. Nous sommes aussi prêt a faire une diagnose pour rectifier une erreur de notre part, mais si un autre fabricant/fournisseur est responsable nous allons devoir compter un minimum de 60€ (Hors TVA) pour le déplacement et le travail effectué.

PRESCRIPTIONS D'ENTRETIEN:

Les châssis PVC et Aluminium sont facile a entretenir mais il faut le faire de temps en temps...Vous pouvez trouver nos prescriptions d'entretien dans nos catalogues techniques.